



COMMUNE DE MILVIGNES

Point No 5 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 59'300.- pour la transformation des locaux de la Chancellerie communale, Rue Haute 20, à Colombier

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

L'entrée en fonction des antennes ACCORD en janvier 2014, simultanément dans tout le canton, implique une réorganisation des locaux dans la plupart de Guichets Sociaux Régionaux (GSR).

Rappelons que ces antennes ACCORD permettront de traiter toutes les demandes de prestations sociales pour ensuite les adresser aux offices cantonaux compétents, rationalisant de la sorte l'enregistrement des dossiers et en raccourcissant le temps de traitement.

La dotation en personnel (déjà votée par votre autorité lors de l'acceptation du budget le 17 décembre 2012) pour le GSR Littoral Ouest est de 2,15 EPT, ceux-ci répartis entre 3 collaboratrices pour lesquelles il s'agit de créer des espaces de travail opérationnels dès le 1^{er} octobre 2013.

La réorganisation des services communaux de Milvignes a permis de libérer des locaux, qui, après transformation permettront, selon plan annexé :

- La création de deux bureaux pour entretiens individuels
- L'aménagement d'un bureau pour les assistants sociaux du GSR devant recevoir des personnes à mobilité réduite
- Un accès pour le public aux services ACCORD sans passer par les bureaux de l'administration communale pour une discrétion évidente

Le dédoublement des postes de travail dans les deux bureaux actuellement occupés par l'Agence Régionale AVS (ARAVS), pourrait également entraîner quelques travaux de rafraîchissement lorsque l'aménagement actuel sera évacué. Il ne s'agirait que de travaux de peinture et revêtement de sol.

Détail du coût des travaux :

Plâtrerie, peinture

- travaux de cloisonnement et ouverture d'une porte et nouveau faux-plafond Fr. 14'000.-
- travaux de peinture Fr. 9'000.-

Total plâtrerie et peinture Fr. 23'000.-

Menuiserie et portes

- travaux de menuiserie et pose de 6 portes. Fr. 6'800.-

Total travaux de menuiserie Fr. 6'800.-

Electricité, raccordements informatiques et détection incendie

Electricité

- Repérage, mise hors -service, démontage Fr. 1'200.-
- Courant fort, éclairage, interrupteurs et prises Fr. 8'200.-

Raccordements informatiques

- Courant faible, prises RJ45 Téléphone et informatique Fr. 9'200.-

Détection incendie

- Courant faible, détection incendie Siemens-Cerbéus Fr. 4'000.-

Mesures technico-administratives

- Mesures technico-administratives, assistance à mise en service Fr. 900.-
- Divers et imprévus Fr. 1'000.-

Total électricité et informatique Fr. 24'500.-

Rafraîchissement des deux bureaux ARAVS

- Eventuels rhabillages peinture et revêtement de sol des bureaux Fr. 5'000.-

Total travaux ARAVS Fr. 5'000.-

Total des travaux TTC Fr. 59'300.-

Le montant à percevoir pour la location se verra augmenté de Fr. 6'400.- /an dès le 1^{er} octobre 2013 pour 40 m² supplémentaires, arrivant à Fr. 49'700.-.

L'achat du mobilier et de l'équipement informatique des bureaux était quant à lui inscrit au budget 2013 du GSR.

Interpellé par la Conférence des directeurs communaux en charge du social, M. le Conseiller d'Etat Laurent Kurth est entré en matière sur une possible participation du canton à la mise en place de ces antennes ACCORD. Il s'agirait d'un financement partiel des salaires durant la période de formation, soit d'octobre à décembre 2013, ainsi que d'un montant à définir pour l'équipement des locaux. Les Communes concernées espèrent une réponse chiffrée rapidement.

A la création du GSR Littoral Ouest, la Commune de Colombier avait, en tant que commune siège, aménagé des locaux adaptés. Il appartient aujourd'hui à la Commune de Milvignes de continuer à s'adapter aux nouvelles exigences en lien avec un secteur social en expansion.

Pour ces raisons, le Conseil communal vous demande, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, d'accepter cette demande de crédit en votant l'arrêté ci-après.

Le Conseil communal

Colombier, le 5 juin 2013

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 25 juin 2013,
vu un rapport du Conseil communal du 5 juin 2013,

a r r ê t e :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 59'300.- est mis à disposition du Conseil communal pour la transformation de locaux de la Chancellerie communale, pour une affectation au Guichet Social Régional.
- Article 2.- La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 5%.
- Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président:
F. Gubler

Le secrétaire:
Ph. Egli

